



UNSa Justice

mabt.ufap@orange.fr

AGRESSION A LA MAISON D'ARRÊT DE BASSE-TERRE

Basse-Terre, le 01 octobre 2022

Samedi 1^{er} octobre la voyoucratie a frappé une fois de plus à la MABT. Vers 8h00, à l'ouverture de la porte de cellule, un détenu affecté au bâtiment C a violemment poussé l'agent du quartier au niveau du thorax. Ce voyou a enchaîné en assénant plusieurs coups de poings au niveau du visage de notre collègue, tel un combattant de MMA. Le sang-froid et le professionnalisme de ce dernier lui a permis de contenir l'assaut de son agresseur et de donner l'alerte.

L'intervention du personnel arrivé en renfort sur les lieux a permis de mettre fin à cette violente attaque en maîtrisant le voyou et en le conduisant en cellule disciplinaire.

Notre collègue a été acheminé au Centre Hospitalier de la Basse-Terre où les premiers soins lui ont été prodigués. Il s'en sort avec le visage tuméfié et un traumatisme psychologique certain.

L'UFAP UNSa justice souhaite un prompt rétablissement à Charly et salue son courage et son professionnalisme. Nous lui conseillons vivement de déposer une plainte au commissariat de Police.

« *Kyenbé fô chawo nou la avè'w* »

Nous rappelons que ce détenu belliqueux avait déjà été signalé à maintes reprises par le personnel de surveillance. En effet, il présente des troubles psychiatriques incompatibles avec une structure telle la Maison d'Arrêt de Basse-Terre.

Attendez-vous qu'un agent soit tué pour prendre conscience que la Guadeloupe a besoin de structures adaptées qui prennent en charge des détenus présentant des addictions et des troubles psychologiques (UHSI-UHSA).

Actuellement, nous constatons une montée fulgurante de la violence sur le personnel au sein de notre MABT, en une année, **elle a augmenté de plus de 100%.**

Mais Que fait notre cher Directeur ? ?

*Au lieu de se pencher sur un groupe de travail pour diminuer l'ascension fulgurante de ce phénomène de violence, ou encore, trouver une solution pour les 2 logements NAS manquant sur l'établissement, « misyé » préfère s'occuper de son confort personnel : **comment faire moins d'astreintes de Direction ??***

*Oui, notre chef d'établissement assis confortablement dans son bureau depuis **bientôt 6 longues années**, menace un agent de catégorie B de lui retirer sa concession de logement (attribuée par un arrêté), s'il ne faisait pas d'astreintes de direction.*

INACCEPTABLE !!!

L'UFAP UNSa justice exige une sanction disciplinaire exemplaire à l'encontre de ce malfrat et un transfert immédiat à sa sortie du Q.D.

L'UFAP UNSa justice rappelle au chef d'établissement qu'il est garant de la sécurité de son personnel et qu'il doit tout mettre en œuvre pour permettre aux agents de travailler dans des meilleures conditions.

L'UFAP UNSa justice ne sera jamais le « *béni-oui-oui* » de la direction et bien au contraire sera toujours présente pour s'opposer à ses décisions arbitraires et sans intérêt pour le personnel.

L'UFAP UNSa justice sera attentive, et saura démontrer sa détermination et ses responsabilités face à une direction aux agissements malsains.

L'UFAP UNSa justice force d'opposition et de proposition

Le secrétaire Local UFAP UNSa justice
Frantz SAPOR